

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20260127-DCM2026-01-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation :
21/01/2026

Séance 27 janvier 2026

Date d'affichage :
21/01/2026

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie, PLANQUE Yves (pouvoir donné à TRAVERS Rémy)

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Délibération n°2026-01 : Demande de subvention pour l'installation d'une clôture à l'espace socioculturel

La Communauté d'agglomération du Cotentin, pôle de proximité de Saint-Pierre-Église, a construit en 2018 un espace socioculturel permettant d'y réaliser les activités de l'ALSH, du RPE, de l'accueil périscolaire du matin et du soir, ainsi que du LAEP.

Cet espace socioculturel a ouvert ses portes en septembre 2018 et connaît une forte fréquentation.

Après 7 ans d'exercice, la clôture plutôt sommaire (ganivelle) mise en place devient obsolète. Il convient de la remplacer.

Ainsi, afin d'assurer la sécurité des enfants accueillis, il est envisagé de la remplacer par une clôture à panneaux en treillis de hauteur 1,50 m, intégrant des lames en bois occultantes et un soubassement.

Cette nouvelle clôture contribuera à la sécurité des enfants et, grâce aux lames occultantes faisant office de brise-vue, limitera le risque que l'établissement devienne une cible et permettra d'isoler visuellement la cour des circulations avoisinantes.

Le coût de ce projet est de 17 395 € HT, avec deux tranches optionnelles :

- l'une pour fournir des poteaux pour deux portails doubles, dans l'hypothèse où les poteaux existants ne sont pas récupérables, pour un montant de 423,00 € ;
- l'autre pour fournir des poteaux pour un portail simple, dans l'hypothèse où les poteaux existants ne sont pas récupérables, pour un montant de 211,50 €.

Soit un total de 18 029,50 € HT.

À noter que ce projet est financé par une aide de la CAF de 3 331 €. En complément, il est demandé de solliciter les fonds de concours à hauteur de 5 879 €.

L'assemblée, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision du pôle de proximité de réaliser les travaux pour l'installation de la clôture à l'espace socioculturel ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles, notamment auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au titre des fonds de concours pour un montant de 5 879 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 27 janvier 2026.

Le secrétaire de séance,
GUÉRARD Roland

Le Maire,
DENIS Daniel

